



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

<p>Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche 1, ter Avenue de Lowendal – 75349 PARIS 07 SP Sous-Direction POFE Dossier suivi par : Alain SOPENA Tél : 01 49 55 51 48 Fax : 01 49 55 40 06</p>	<p>NOTE DE SERVICE DGER/POFE/N2006-2067 Date: 28 juin 2006</p>
---	---

Date de mise en application :
Nombre d'annexes: 3

Le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche
à
Madame et Messieurs les Directeurs Régionaux de
l'Agriculture et de la Forêt
Messieurs les Directeurs de l'Agriculture et de la Forêt

Objet : Organisation de l'activité « rugby » dans l'enseignement agricole pour l'année scolaire 2006-2007

Bases juridiques :

Résumé : Championnat de France des Lycées agricoles

Mots-clés : RUGBY

DESTINATAIRES	
<p>Pour exécution :</p> <ul style="list-style-type: none">- Direction régionales de l'agriculture et de la forêt – Service régional de la formation et du développement- Directeurs des Etablissements de l'enseignement agricole public- Fédération nationale des Maisons familiales rurales- Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP)- Union nationale rurale d'éducation et de promotion (UNREP)	<p>Pour information</p> <ul style="list-style-type: none">- Fédération française de Rugby (FFR)- Union nationale du Sport scolaire

FEDERATION FRANCAISE DE RUGBY
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE
UNION NATIONALE du SPORT SCOLAIRE

ORGANISATION DE L'ACTIVITE
RUGBY
DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE
pour 2006/2007

SOMMAIRE

I - Championnat de France « ELITE » des sections sportives agricoles

II - Championnat de France masculin des lycées agricoles

III - Championnat de France féminin des lycées agricoles

IV - Sélection nationale-tournoi européen

- Annexe 1 : zones de compétitions

- Annexe 2 : responsables de zone

- Annexe 3 : règlement des compétitions des Etablissements Agricoles session 2006/2007.

I - CHAMPIONNAT DE FRANCE « ELITE » DES SECTIONS SPORTIVES AGRICOLES

1. Six équipes « juniors », invitées par la commission mixte, disputeront un tournoi. A l'issue de ce tournoi, une équipe « championne de France » sera désignée.

Ces équipes « juniors garçons » seront constituées d'élèves de moins de 19 ans au 1^{er} janvier 2007.

2. Pour l'année scolaire 2006/2007, ces six équipes seront : **ALBI – AUCH – BRIOUDE – BRIVE – NIMES – PAU.**

Le tournoi sera organisé au LEGTPA d'ALBI (Etablissement vainqueur de la compétition 2006).

3. La compétition est placée sous l'autorité :

- d'un inspecteur de l'enseignement agricole : Pierre SALADIN/Yves CROUZILLAS,
- d'un entraîneur national de la Fédération Française de Rugby (FFR) : Yves AJAC.

4. La licence de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) est obligatoire. Le règlement intérieur des matches est celui de l'UNSS.

5. Le calendrier de la compétition est porté à la connaissance des lycées concernés au plus tard le 30 septembre 2006. Le tournoi s'intercalera dans le calendrier de l'UNSS.

6. Ce tournoi sera l'occasion de sélectionner une partie de l'effectif pour composer une « sélection française des lycées agricoles » engagée sur un tournoi européen.

Budget attribué : son montant sera arrêté au 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2006/2007.

Remarques :

- 1 - Les établissements pourront, par ailleurs, s'ils en ont la possibilité, et s'ils le souhaitent, participer au Championnat Excellence UNSS.
- 2 - Les lycées inscrits en élite ne peuvent pas être engagés en Championnat de France masculin des lycées agricoles pour les juniors.

II - CHAMPIONNAT DE FRANCE MASCULIN DES LYCEES AGRICOLES.

1. Cinq secteurs seront constitués selon le découpage de la Direction Technique Nationale de la Fédération Française de Rugby (cf : annexe 1).

2. Chaque lycée peut engager :

- une ou deux équipes à VII en cadets (moins de 17 ans au 01.01.2007),
- une équipe à XII en juniors (moins de 20 ans au 01.01.2007).

3. Des tournois de poule sont organisés du mois d'octobre au mois de mars ; il convient de se caler sur le calendrier de l'UNSS qui sera connu dès le mois d'octobre :
- un tournoi de district ou départemental,
 - un tournoi régional,
 - une finale par zone.

L'initiative de l'organisation de ces rencontres est laissée aux coordonnateurs de zone en fonction du nombre d'équipes engagées.

4. La compétition par zone est placée sous l'autorité (cf : annexe 2) :
- d'un chef d'établissement désigné par la DGER,
 - de l'entraîneur national et de l'élite fédéral responsables de la zone,
 - d'un enseignant d'EPS désigné par l'Inspection de l'Enseignement Agricole.

La coordination est assurée par l'enseignant d'EPS responsable de la zone en partenariat avec le cadre UNSS.

5. La licence UNSS est obligatoire. Le règlement interne du tournoi, commun aux 5 zones, est celui de l'UNSS.

6. Le calendrier des tournois est porté à la connaissance des établissements concernés au plus tard le 30 septembre 2006 par le responsable du secteur FFR. Il est urgent de contacter l'UNSS au plus tôt pour établir ce calendrier.

7. Le premier de chaque zone est qualifié pour une compétition nationale dont la finale se disputera au LEGTA de MONTARGIS (région Centre) à une date fixée ultérieurement.

8. Le classement final par zone FFR sera établi par catégories (un vainqueur en cadets garçons à 7, un vainqueur en juniors garçons à 12, un vainqueur en filles). Les lycées inscrits en « ELITE » ne peuvent pas être engagés en championnat « juniors » des établissements.

Budget attribué : son montant sera arrêté au 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2006/2007.

III - CHAMPIONNAT DE FRANCE FEMININ DES LYCEES AGRICOLES

1. Cinq secteurs seront constitués selon le découpage de la Direction Technique Nationale de la Fédération Française de Rugby (cf : annexe 1).

2. Chaque lycée peut engager une ou plusieurs équipes à VII
- 16 ans : initiation niveau régional,
 - 20 ans : championnat.

3. Des tournois seront organisés du mois d'octobre au mois de mars.

4. La compétition par zone est placée sous l'autorité (cf : annexe 2) :
- d'un chef d'établissement désigné par la DGER,
 - de l'entraîneur national et de l'élite fédéral responsables de la zone,
 - d'un enseignant d'EPS désigné par l'Inspection de l'Enseignement Agricole.

La coordination est assurée par l'enseignant d'EPS responsable de la zone en partenariat avec le cadre UNSS.

5. La licence UNSS est obligatoire. Le règlement interne du tournoi, commun aux 5 zones, est celui de l'UNSS.

6. L'arbitrage pourra être réalisé, soit par des élèves, soit par des professeurs d'EPS, soit par des arbitres stagiaires du pôle espoir.

7. Le calendrier des tournois est porté à la connaissance des établissements concernés au plus tard le 30 septembre 2006 par le responsable du secteur FFR. Il est urgent de contacter l'UNSS au plus tôt pour établir ce calendrier.

8. Le premier de chaque zone sera qualifié pour la finale nationale qui se disputera au LEGTPA de MONTARGIS (région Centre) à une date fixée ultérieurement. Trois équipes supplémentaires participeront à cette finale sur invitation de la FFR.

Budget attribué : son montant sera arrêté au 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2006/2007.

IV - SELECTION FRANCAISE

- Une équipe nationale « juniors garçons » des lycées agricoles sera constituée pour 2007.

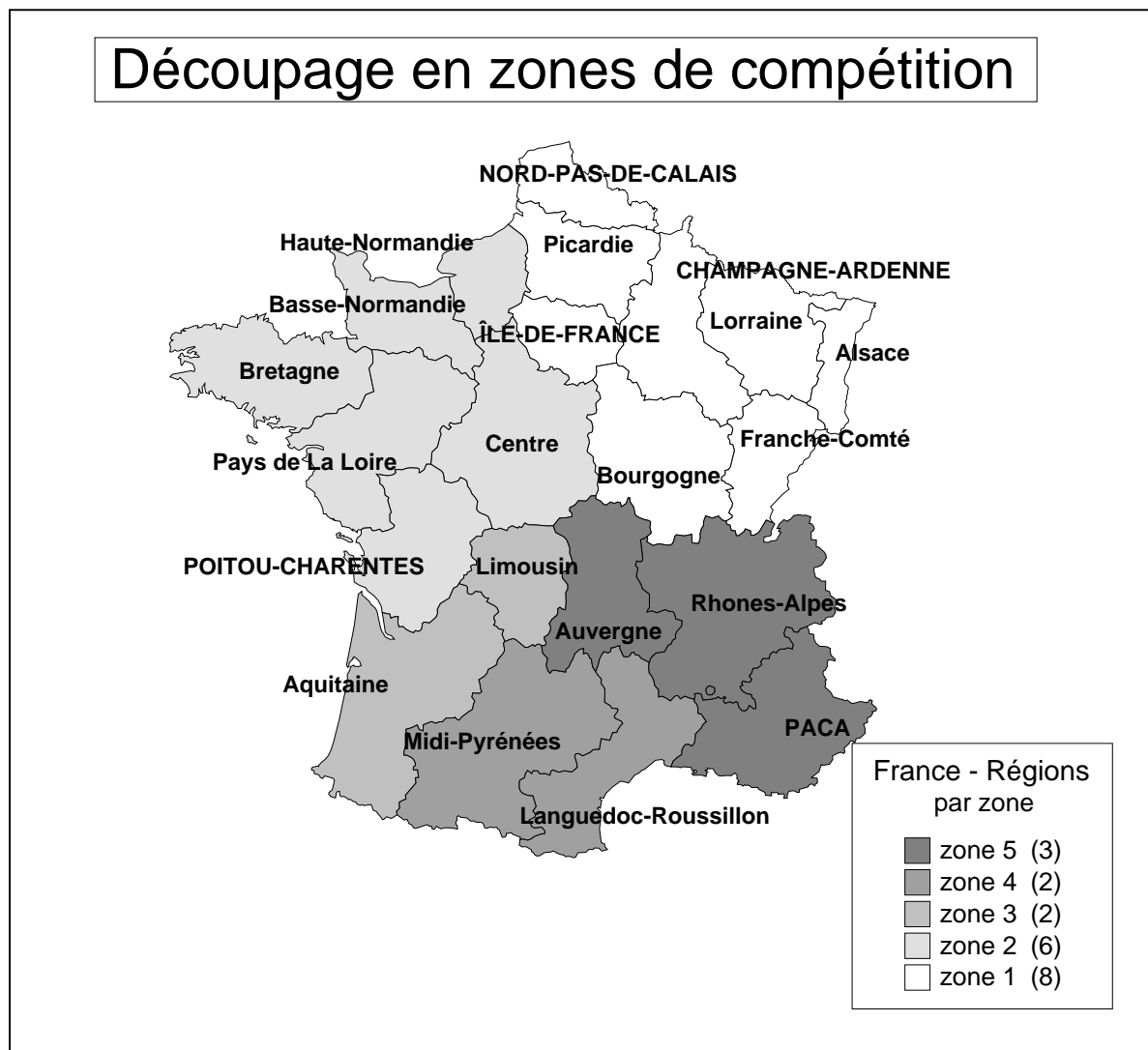
La sélection s'effectuera à partir du tournoi « ELITE » et du championnat des lycées agricoles.

- Une équipe nationale féminine des lycées agricoles pourrait être constituée et participer à une rencontre internationale.

Le Directeur Général de l'enseignement
et de la recherche

Jean-Louis BUËR

- ANNEXE 1 -



NB : Le département Charente-Maritime (région Poitou Charentes) est rattaché à la région Aquitaine.

ANNEXE 2

TABLEAU DES COORDONNATEURS PAR ZONE

	DGER	FFR	INSPECTION	DG de l'UNSS M. BOUJON
	Chef d'établissement	Responsable de secteur	Enseignant EPS	Responsable UNSS
Zone 1	NANCY M. MATHIS 03.83.18.34.00.	Jackie BONNIEU DEVALUEZ	Jean-Michel REGNIER 06.09.30.91.79.	Hélène PETERS DSD 54 Inspection Académique 4 rue d'Auxonne 54042 NANCY Cédex 03.83.98.27.92.
Zone 2	ANGERS M. CHAZELLE 02.41.68.60.00. 06.27.12.28.20.	Didier RETIERE	Patrice PROUCHET 02.41.68.60.00 06.24.18.17.15.	Jean-François HUNAUT DSD 49 Inspection Académique Cité Administrative 15 bis rue Dupetit Thouars 49000 ANGERS 02.41.74.35.21.
Zone 3	SAINTES M. JOUSSERAND 05.46.93.88.50. 06.71.57.69.22.	Thierry JANECEK	Christian DUTAILLY 05.46.02.05.23. 06.84.33.07.50.	Christian BOURGNE DSD 17 7 rue Jaillot 17000 LA ROCHELLE 05.46.41.53.93.
Zone 4	ONDES M. CUNG 05.61.37.65.70. 06.07.66.35.73.	Jean-Jacques BISCAN	Stéphane PAGES 05.61.37.65.70. 06.73.06.17.17.	René SEGURA DSD 11 Inspection Académique 56 avenue Henri GOUT 11816 CARCASSONNE Cédex 04.68.72.44.94.
Zone 5	CARPENTRAS M. REGUILLON 04.90.60.80.80. 06.09.52.80.96.	Fabrice BROCHARD	Antoine BERNARD 06.89.56.14.96.	Daniel KOTOWSKI DSD 38 Cité administrative Rue J. Chanrion 38032 GRENOBLE Cédex 04.76.54.50.80.

Remarque : La coordination est assurée par le Chef d'Etablissement du secteur en partenariat avec le responsable de l'UNSS.

Cadre Technique FFR : M. COSTA François : 06.81.18.37.15.

ANNEXE 3

REGLEMENT DES COMPETITIONS DES ETABLISSEMENTS AGRICOLES SESSION 2006/2007.

I - REGLEMENT « ELITE » JUNIOR A XV :

TERRAIN : réglementaire normal

REGLEMENT: le même que le règlement FFR catégorie C, avec les modifications suivantes à apporter :

- toutes les mêlées se feront en mêlées simulées, progression du demi de mêlée interdite,
- possibilité de « lifter » aux cuisses.

II - REGLEMENT DES TOURNOIS DES LYCEES AGRICOLES CADETS A VII ET JUNIORS A XII.

TERRAIN : réduit pour les cadets

- normal moins les 5 mètres de chaque côté en largeur pour les juniors.

REGLEMENT : à VII de l'UNSS pour les cadets

- Règlement UNSS sections sportives, jeu à XII, avec les modifications suivantes :
 - * toutes les mêlées se feront en mêlées simulées, progression du demi de mêlée interdite,
 - * choix du lift au short ou lift aux cuisses discuté entre l'arbitre et les enseignants responsables des équipes avant le début du match, pour les juniors.

III - REGLEMENT DES EQUIPES FEMININES D'ETABLISSEMENT A VII :

TERRAIN ET REGLEMENT : idem au règlement UNSS du rugby féminin à VII.

NB :: une annexe du règlement définitif pour le bon déroulement de la participation au Championnat de France des Lycées agricoles sera en ligne sur le site Chlorofil.